

**Plan Local d'Urbanisme de la commune nouvelle de Bazeilles**  
Document graphique du règlement  
Echelle 1/2000 ème

Village de Rubécourt-et-Lamécourt



**DOCUMENT PROVISOIRE**  
au 25 octobre 2022

**PLU arrêté le :**

Révisé le :	Modifié le :	Mis à jour le :


**Atelier d'Urbanisme et d'Environnement**  
28 Avenue Philippeaux  
06200 SEDAN  
Tél : 03 24 27 87 87 - Fax : 03 24 29 15 22  
Email : dumay@dumay.fr - www.dumay.fr

**LÉGENDE**

- Limite de la commune nouvelle
- Limites de zones du PLU
- Changement de destination autorisé (au titre de l'article L151-11 du CU)
- Éléments de paysage et voies et chemins à préserver**
- Arbres en alignement à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)
- Haie à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)
- Voies et chemins à préserver (au titre de l'article L151-38 du CU)
- Éléments bâtis (au titre de l'article L151-19 du CU)

**INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

- Servitude d'Utilité Publique**
  - Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI)
  - Canalisation de transport de gaz haute pression
- Sites naturels remarquables**
  - Natura 2000
  - ZNIEFF de type 1
  - ZNIEFF de type 2
  - ZICO
- Trame bleue**
  - Zone à dominante humide selon les données de la DREAL Grand-Est (sur la base de diagnostics ZDHD)
- Diagnostic agricole**
  - Bâtiments agricoles recensés
- Dents creuses**
  - Dents creuses activées
  - Dents creuses urbanisables
  - Dents creuses non urbanisables
  - Dent creuse concernée par un projet d'aménagement
  - Dents creuses construites
- Mares**
  - Mares présentes sur le territoire selon les données PRAM Grand-Est



**RAPPEL DENOMINATION DES ZONES**

Zones urbaines	
<b>UE</b>	Zone Urbaine (secteur d'activités existant de l'ancienne filature à Rubécourt-et-Lamécourt)
<b>UA</b>	Zone Urbaine mixte (centre-ville) "i" : inondable
<b>UB</b>	Zone Urbaine mixte périphérique "a" : terrains situés à l'entrée de Bazeilles en venant de Balan "b" et "c" : terrains à proximité du lycée hôtelier et d'enseignement général "i" : inondable "s" : équipements sportifs
<b>UZ</b>	Zone Urbaine à vocation d'activités "i" : inondable "s" : tampon
Zone à urbaniser	
<b>1AU</b>	Zone à urbaniser à court terme
<b>2AU</b>	Zone à urbaniser à long terme
Zone agricole	
<b>A</b>	Zone agricole "i" : inondable ; "p" : patrimoine naturel
Zone naturelle et forestière	
<b>N</b>	Zones naturelles et forestières "a" : terrains potentiellement inondables en cas de crues de la Givonne; "b" : projet photovoltaïque "i" : inondable ; "c" : carrière ; "e" : écart ; "j" : jardins "np" : zone inondable et zone de jardins "p" : patrimoine naturel ; "s" : centre d'entraînement du C.S.S.A et correspondant à une zone sportive, touristique et de loisirs